



**Direction générale des services
Direction des finances et des affaires juridiques**

**ARRETE n° 274/2022
portant délégation de signature à**

**M. Arnaud MACRON
Directeur des routes et de la mobilité**

et à ses collaborateurs

Le président du Conseil départemental du Cher,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.3221-3, R.1617-3 et D.1617-23,

Vu le code pénal et notamment les articles 432-12 et 432-14,

Vu le code des juridictions administratives et notamment l'article L.313-6,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le code de la route,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 6 ter A, et, 25 et suivants,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment l'article 2,

Accusé de réception en préfecture 018-221800014-20220927-274-AR Date de télétransmission : 27/09/2022 Date de réception préfecture : 27/09/2022
--

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

1 place Marcel Plaisant ■ CS N°30322 ■ 18023 Bourges Cedex ■ Tél 02 48 27 80 00 ■ www.departement18.fr

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et notamment les articles 6 et suivants,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 1-2°, 10 et 22,

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique et notamment l'article 4,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 7 et 8,

Vu la délibération n° AD-173/2021 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Jacques FLEURY à la présidence du Conseil départemental du Cher,

Vu la délibération n° AD-179/2021 du Conseil départemental du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental à son président,

Vu son arrêté n° 407/2021 du 2 novembre 2021 portant délégation de signature aux responsables des services de la direction des routes et de la mobilité,

Vu son arrêté n° 247/2022 du 19 août 2022 portant organisation des services du Département du Cher,

Vu les dispositifs internes du référent déontologue et laïcité et du référent alerte éthique,

Vu ses pouvoirs propres,

Vu le règlement intérieur de la commande publique,

Considérant que l'outil de signature électronique utilisé par les délégataires du président du Conseil départemental pour les transmissions dématérialisées au comptable public est :
Certificat ID RGS**/eIDAS
Politique de certification Certigna Identity Plus CA V1
Type : ID QCP-n-QSCD RGS**
Certificat sécurisé avec clé USB,



Considérant que la liquidation consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation et la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers,

Considérant les mouvements de personnel et la nécessité d'organiser la continuité des services publics,

Sur proposition du directeur général des services départementaux,

- ARRÊTE -

Article 1 : Délégation de signature est donnée, dans les limites fixées en annexe n° 1, à **M. Arnaud MACRON**, directeur des routes et de la mobilité et à ses collaborateurs mentionnés en annexes n° 2 à 7.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Arnaud MACRON**, directeur des routes, la délégation qui lui est confiée à l'annexe 1 du présent arrêté (à l'exception des points n° II C, III A, IV et VI-X) sera exercée, dans l'ordre suivant, par :

- 1°) **M. Laurent RICHARD**, chef du service gestion de la route (chef SGR),
- 2°) en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent RICHARD, **M. Philippe RÉBOIS**, chef du service aménagements routiers (chef SAR),
- 3°) en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent RICHARD et de M. Philippe RÉBOIS, **M. Michel DUSSART**, chef du service administratif et financier (chef SAF).

Article 3 : L'arrêté n° 407/2021 du 2 novembre 2021 portant délégation de signature susvisé est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et sera publié sur le site internet du Département du Cher (<https://www.departement18.fr/Registres-des-Actes-Administratifs>). En cas d'urgence, le présent arrêté sera préalablement affiché à l'accueil des Pyramides, route de Guerry, 18000 BOURGES, horaires d'ouverture disponibles sur <https://www.departement18.fr>.

Dans les conditions prévues au V de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales, toute personne peut demander à obtenir sur papier une copie du présent arrêté. Si la demande est adressée sous forme électronique, celle-ci devra être envoyée à service.juridique@departement18.fr ou depuis la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>.

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-274-AR
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022



Article 6 : Le directeur général des services et le comptable public assignataire du Département du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du Conseil départemental du Cher (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité (rejet explicite) ou en l'absence de réponse de ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

À BOURGES, le 27 SEP. 2022

Le président du Conseil départemental du Cher,

Jacques FLEURY



Acte publié le : 27 SEP. 2022

Acte notifié le : 27 SEP. 2022

Acte transmis au contrôle de légalité le : 27 SEP. 2022

⌘ Attestation du délégataire de signature :

Prénom : NOM :

Acte notifié le :

En bénéficiant de la présente délégation de signature, j'atteste sur l'honneur avoir connaissance de mes obligations déontologiques et m'engage à informer, par écrit, le président du Conseil départemental, de toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle je me trouverais en assurant mes missions et me déporter en conséquence, préalablement à toute prise d'acte.

Signature :

Arrêté portant délégation de signature au Directeur des routes et de la mobilité, et à ses collaborateurs

**ANNEXE
Délégations de signature des cadres de la direction des routes et de la mobilité**

N° code	Nature de la délégation	Directeur	Chef SAF	Chef SAR	Chef SGR	Chefs domaine SAF, SAR et SGR	Chef pôle laboratoire et adjoint	Chefs CGR	Chiefs pôle CGR En cas d'absence ou d'empêchement du chef CGR	Adjoints chefs de pôle CGR en cas d'absence ou d'empêchement du chef du CGR et des chefs de pôle	Chef CFR	Chiefs pôle CFR En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR	Adjoints chefs pôle CFR
I	Administration générale :												
I-A	les bordereaux de transmission de pièces	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
I-B	les correspondances courantes, les notes et les copies de courriers et extraits de documents émanant de la direction	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
I-C	les congés du personnel de la direction, ou du service ou du domaine, ou du CGR, ou du CFR ou du pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
I-D	les propositions d'évaluation annuelle, de promotion et d'avancement du personnel de la direction ou du service ou du domaine ou du CGR ou du CFR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
I-E	les ordres de mission et les demandes de départ en formation concernant le personnel ainsi que les états de frais correspondants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
II	Gestion comptable :												
II-A	les engagements et liquidations comptables des dépenses et des recettes concernant la direction	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
II-B	les bordereaux de mandats, de titres et toutes les pièces comptables des dépenses et recettes concernant la direction	X											
III	Commande publique :												
III-A	Toutes décisions concernant la préparation et la passation des marchés de fournitures courantes, de services, de prestations intellectuelles et de travaux, y compris des accords-cadres et de leurs marchés subséquents, dont le montant est inférieur ou égal aux seuils fixés ci-dessous :	X 90 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 4 000€ HT	X s à 4 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 4 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 4 000€ HT
III-A-1	les lettres explicatives de rejet des offres	X											
III-A-2	les commandes en dérogation au RICP, dans le cadre de l'astreinte	X	X	X	X			X			X		
III-B	Exécution des marchés de fournitures courantes, de services, de prestations intellectuelles et de travaux												
III-B-1	les bons de commande, les bons d'exécution d'un marché à bons de commande ou d'un accord cadre à bon de commande	X	X	X	X	X s à 4 000€ HT	X s à 4 000€ HT	X	X s à 25 000€ HT	X s à 4 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 25 000€ HT	X s à 4 000€ HT
	les bons de commande électronique dans le cadre des commandes en ligne												
	les actes de sous-traitance	X											
	les décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles	X											
	les décisions de reconduction	X											
	les décisions de prolongation du délai d'exécution	X											
III-B-7	les validations de prix nouveau provisoire	X											

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-244-A-R3
Date de transmission : 27/09/2023
Date de réception en préfecture : 27/09/2023

N° code	Nature de la délégation	Directeur	Chef SAF	Chef SAR	Chef SGR	Chefs domaine SAF, SGR et SGR	Chef pôle laboratoire et adjoint	Chefs CGR	Chefs pôle CGR		Adjoints chefs de pôle CGR en cas d'absence ou d'empêchement du chef du CGR et des chefs de pôle	Chefs pôle CFR		Adjoints chefs pôle CFR
									En cas d'absence ou d'empêchement du chef CGR	En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR		En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR	En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR	
III-B-8	les ordres de service de notification des actes de sous-traitance au titulaire du marché	X	X	X	X				X			X		
III-B-9	les autres ordres de service	X	X	X	X				X			X		
III-B-10	les avenants ou les modifications des marchés ou accords cadres de fournitures courantes, de services, de prestations intellectuelles et de travaux, dans les limites fixées par le R/C/P													
III-B-11	les procès-verbaux des opérations préalables à la réception	X	X	X	X	X		X		X		X		
III-B-12	les procès-verbaux de réception avec ou sans réserves	X	X	X	X	X		X		X		X		
III-B-13	les procès-verbaux de levée des réserves	X	X	X	X	X		X		X		X		
III-B-14	réception : les propositions du maître d'œuvre	X	X	X	X	X		X		X		X		
III-B-15	réception : les décisions du maître d'ouvrage	X												
III-B-16	les décisions d'ajournement des travaux d'un marché	X												
III-B-17	les décisions d'interruption des travaux d'un marché	X												
III-B-18	les attestations de capacité des entreprises	X		X	X									
III-B-19	les attestations de fin de mission pour les marchés de prestations intellectuelles	X		X	X									
III-B-20	les décisions d'admission pour les marchés de fournitures courantes et de services	X		X	X									
IV	Etudes des opérations de travaux routiers réalisées													
IV-A	les validations des études de faisabilité ou des pré-programmes	X												
IV-B	les validations des avant-projets	X												
V	Dossiers de consultation des entreprises:													
V-A	Les approbations de dossiers de consultation des entreprises		X s à	X s à	X s à									
VI	Gestion du domaine public routier départemental :	X												
VI-A	les actes de procédures liés aux classement et déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement et au redressement des RD	X												
VI-B	les actes de procédures liés à l'établissement, la modification ou l'abandon de plans d'alignement	X												
VI-C	la délivrance d'alignements et d'autorisations de travaux à la limite des emprises départementales, soit par référence à un plan général d'alignement, soit par le constat de l'alignement de fait	X			X			X		X				
VI-D	les autorisations pour les travaux non confortatifs réalisés sur les immeubles assujettis à la servitude de reculement prévue par un plan d'alignement approuvé	X			X			X		X				
	les autorisations d'établissement ou de modification des salines sur les murs de façade des immeubles au droit des RD	X			X			X		X				
	les autorisations pour tous les travaux sur les propriétés en saillie ou en retrait sur les limites régulièrement déterminées des RD lorsqu'il n'est pas contesté que ces propriétés sont exonérées de la servitude de reculement	X			X			X		X				
	les déclarations de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises par le Conseil départemental	X			X	X	X	X		X	X	X		X
	les réponses aux déclarations de projets de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) reçues par le Conseil départemental	X			X			X		X				
VI-E	les autorisations pour l'établissement sur le domaine public de réseaux d'eau potable, de gaz, d'assainissement, d'électricité, d'éclairage public, de lignes de télécommunication et autres réseaux souterrains ou aériens	X			X	X		X		X				

Accusé de réception en préfecture 018-211600014-20230927-2023-AR Date de transmission : 27/09/2023 Date de réception préfecture : 27/09/2023

Accusé de réception en préfecture
018-22100014-2022-0927-2024-AR
Date de transmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022

N° code	Nature de la délégation	Directeur	Chef SAF	Chef SAR	Chef SGR	Chefs domaine SAF, SAR et SGR	Chef pôle laboratoire et adjoint	Chefs CGR	Chefs pôle CGR		Adjoints chefs de pôle CGR en cas d'absence ou d'empêchement du chef du CGR et des chefs de pôle	Chef CFR	Chefs pôle CFR		Adjoints chefs pôle CFR
									En cas d'absence ou d'empêchement du chef CGR	En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR			En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR		
VI-J	Nature de la délégation les autorisations pour les travaux de branchement de réseaux des particuliers	X			X			X		X	X				
VI-K	les autorisations pour l'établissement ou la réparation d'aqueducs et passages sur fossés	X			X			X		X	X				
VI-L	les autorisations pour la création ou la modification ou la réparation d'ouvrages entraînant des modifications mineures sur le domaine public routier (passage piétons, dallage, mobilier urbain, réparation de trottoir existant, création de trottoir sur un faible linéaire, etc)	X			X			X		X	X				
VI-M	les autorisations pour la création ou la modification d'ouvrages entraînant des modifications importantes sur le domaine public routier (chicane, écluse, îlots bordurés, plateaux, aménagements urbains, création de trottoir sur un linéaire important, etc)	X			X			X							
VI-N	les autorisations de dépôts temporaires sur le domaine public	X			X			X		X	X				
VI-O	les avis conformes sur les projets communaux de "plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics" (PAVE) comprenant des dispositions s'appliquant à des RD	X			X										
VI-P	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie, sur un projet qui aurait pour effet la création ou la modification d'un accès à une RD, dans le cas où l'incidence du projet sur les conditions de circulation est mineure (ex : pavillon individuel)	X			X			X			X				
VI-Q	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie, sur un projet qui aurait pour effet la création ou la modification d'un accès à une RD de 1ère catégorie, dans le cas où l'incidence du projet sur les conditions de circulation est importante (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, opération d'ensemble à usage d'activités ou d'habitations, immeubles d'habitations,...)	X													
VI-R	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie, sur un projet qui aurait pour effet la création ou la modification d'un accès à une RD de 2e ou de 3e catégorie, dans le cas où l'incidence du projet sur les conditions de circulation est importante (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, opération d'ensemble à usage d'activités ou d'habitations,...)	X			X			X		X					
VI-S	les avis du représentant du Département lors de la création ou de la modification d'un carrefour entre une RD de 1ère et de 2ème catégories et une autre voie	X													
VI-T	les avis du représentant du Département lors de la création ou de la modification d'un carrefour entre une RD de 3ème catégorie et une autre voie	X			X			X		X					
VI-U	les autorisations pour l'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public ou privé, en ou hors agglomération	X													
VI-V	le renouvellement des autorisations d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public ou privé, en ou hors agglomération	X													
VI-W	les autorisations pour l'installation de voies ferrées particulières sur le domaine public départemental	X													
VI-X	les décisions de mise en service	X			X										
VI-Y	les procédures de coordination des travaux exécutés sur les RD hors agglomération	X			X			X		X					
Conservation du domaine public routier départemental :															
VI-Z	les règlements amiables des dommages causés au domaine public routier départemental	X			X										

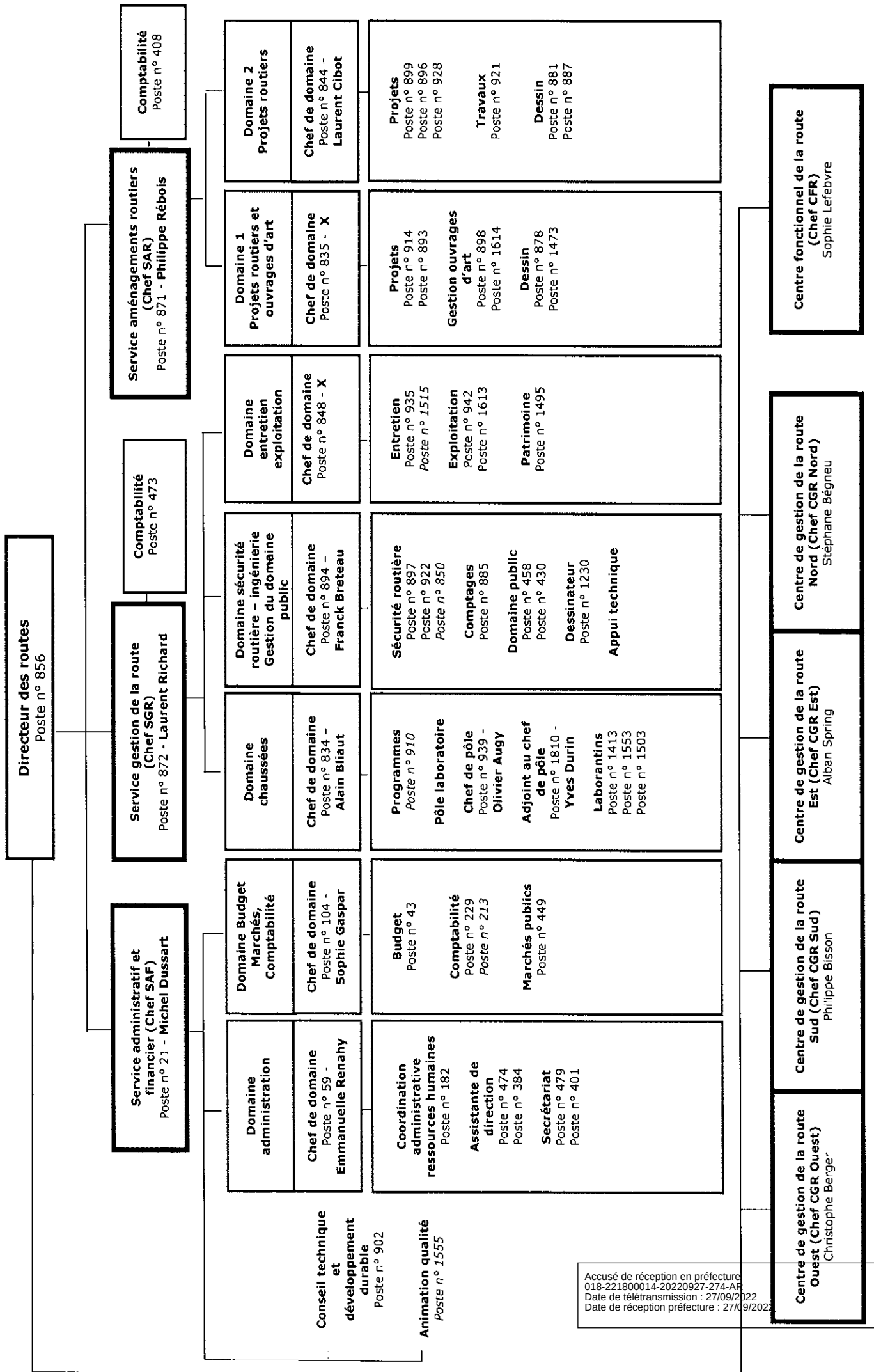
Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-274-AR
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception en préfecture : 27/09/2022

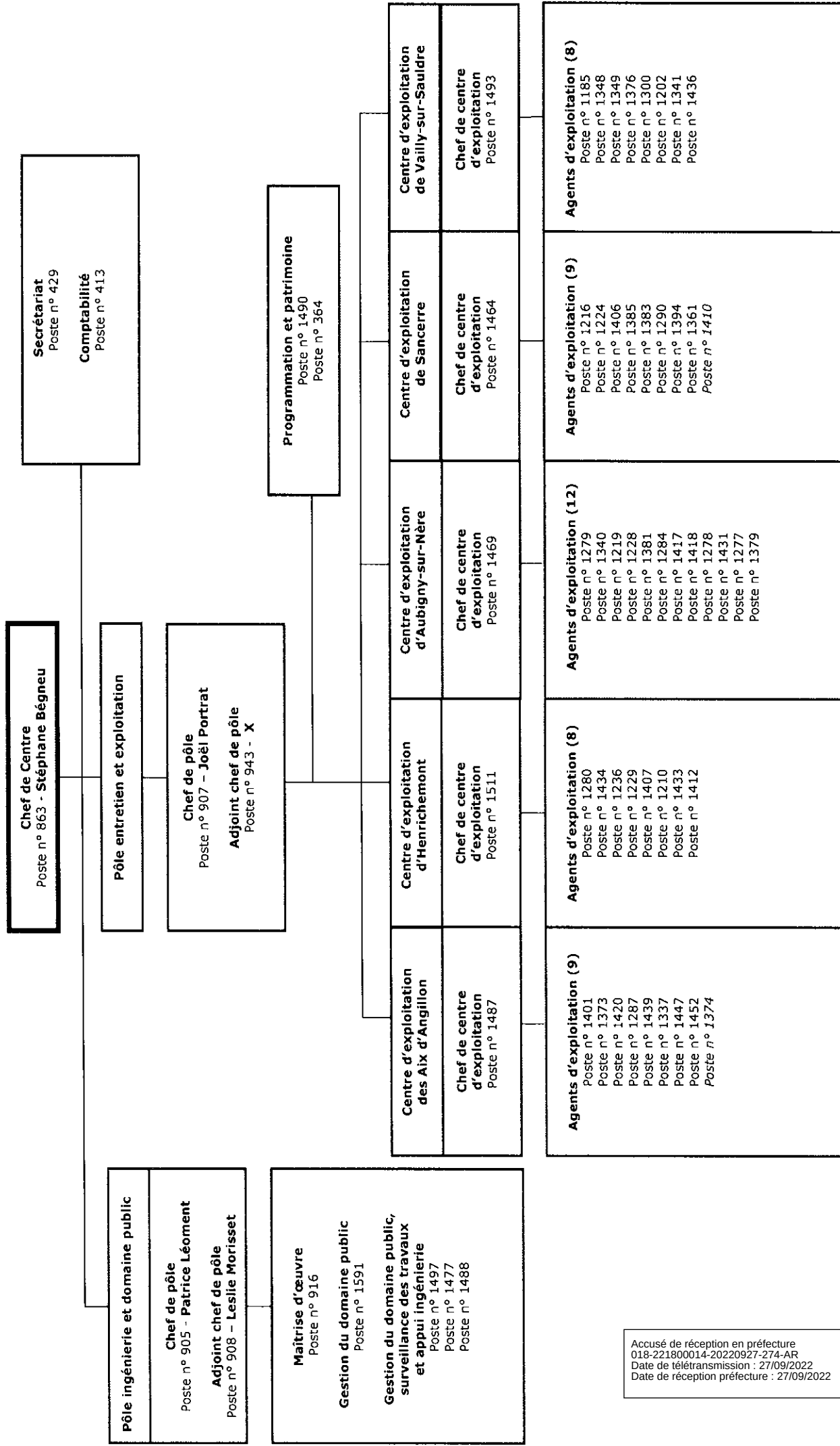
N° code	Nature de la délégation	Directeur	Chef SAF	Chef SAR	Chef SGR	Chefs domaine SAF, SAR et SGR	Chef pôle laboratoire et adjoint	Chefs CGR	Chefs pôle CGR		Adjoints chefs de pôle CGR en cas d'absence ou d'empêchement du chef du CGR et des chefs de pôle	Chefs pôle CFR		Adjoints chefs pôle CFR
									En cas d'absence ou d'empêchement du chef CGR	En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR		En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR	En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR	
VII-B	Nature de la délégation : les dépôts de plainte par écrit à la gendarmerie nationale ou à la police nationale, pour atteinte au domaine public routier	X	X	si astreinte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
VIII	Exploitation du réseau routier départemental :													
VIII-A	les arrêtés temporaires de circulation, avec mise en place de déviation, pour un événement concernant des routes de 1ère catégorie (accidents, travaux, épreuve sportives, etc)	X			X									
VIII-B	les arrêtés temporaires de circulation, sans mise en place de déviation, pour un événement concernant des routes de 1ère catégorie (accidents, travaux, épreuve sportives, etc)	X			X			X	X		X			
VIII-C	les arrêtés temporaires de circulation pour un événement concernant des routes de 2ème et de 3ème catégories (accidents, travaux, épreuve sportives, etc)	X			X			X	X		X			
VIII-D	dans le cadre de l'astreinte pour l'ensemble du département, les arrêtés temporaires de circulation pour un événement concernant des routes de 1ère, 2ème et 3ème catégories	X	X	X	X			X	X		X			
VIII-E	les permis de stationnement hors agglomération	X			X			X	X		X			
VIII-F	les décisions de mise en place de barrières de dégel y compris réglementation de la circulation dans le cadre de l'arrêté permanent du Président du Conseil départemental (ex : délivrance de dérogations à l'interdiction de circulation de PL)	X	X	X	X			X	X		X	X	si astreinte	
VIII-G	la réglementation de la circulation sur les ponts	X												
VIII-H	la réglementation permanente de la police de la circulation routière	X												
VIII-I	les mises en priorité d'itinéraire	X												
VIII-J	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie sur les arrêtés municipaux concernant le pouvoir de police du maire en agglomération sur routes de 1ère catégorie, avec mise en place de déviation à l'intérieur de l'agglomération	X			X									
VIII-K	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie sur les arrêtés municipaux concernant le pouvoir de police du maire en agglomération sur routes de 1ère catégorie, sans mise en place de déviation	X			X			X	X		X			
VIII-L	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie sur les arrêtés municipaux concernant le pouvoir de police du maire en agglomération sur routes de 2e et de 3ème catégories	X			X			X	X		X			
IX-A	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie sur les arrêtés départementaux des départements limitrophes	X			X									
	les avis du représentant du Département en qualité de gestionnaire de la voirie sur les consultations des services de l'Etat : demandes de transports exceptionnels, etc	X			X	X								
Procédures d'acquisition foncière, d'occupation temporaire et de cession de délaisés :														
IX-B	actes de procédures afférents aux acquisitions foncières amiables ou par voie d'expropriation, à l'occupation temporaire de terrains, à la cession de terrains constituant des délaisés du réseau routier	X		X	X									
	constats contradictoires, états des lieux	X		X	X			X	X		X			
IX-C	procès-verbaux de délimitation (documents d'arpentage)	X		X	X			X	X		X			
	Procès-verbaux de bornage	X		X	X			X	X		X			
IX-E	compromis de vente	X		X	X									
IX-F	promesses d'échanges	X		X										

Accusé de réception en préfecture
0187221800014-2022-06-27-274
Date de transmission : 27/06/2022
Date de réception en préfecture : 27/09/2022

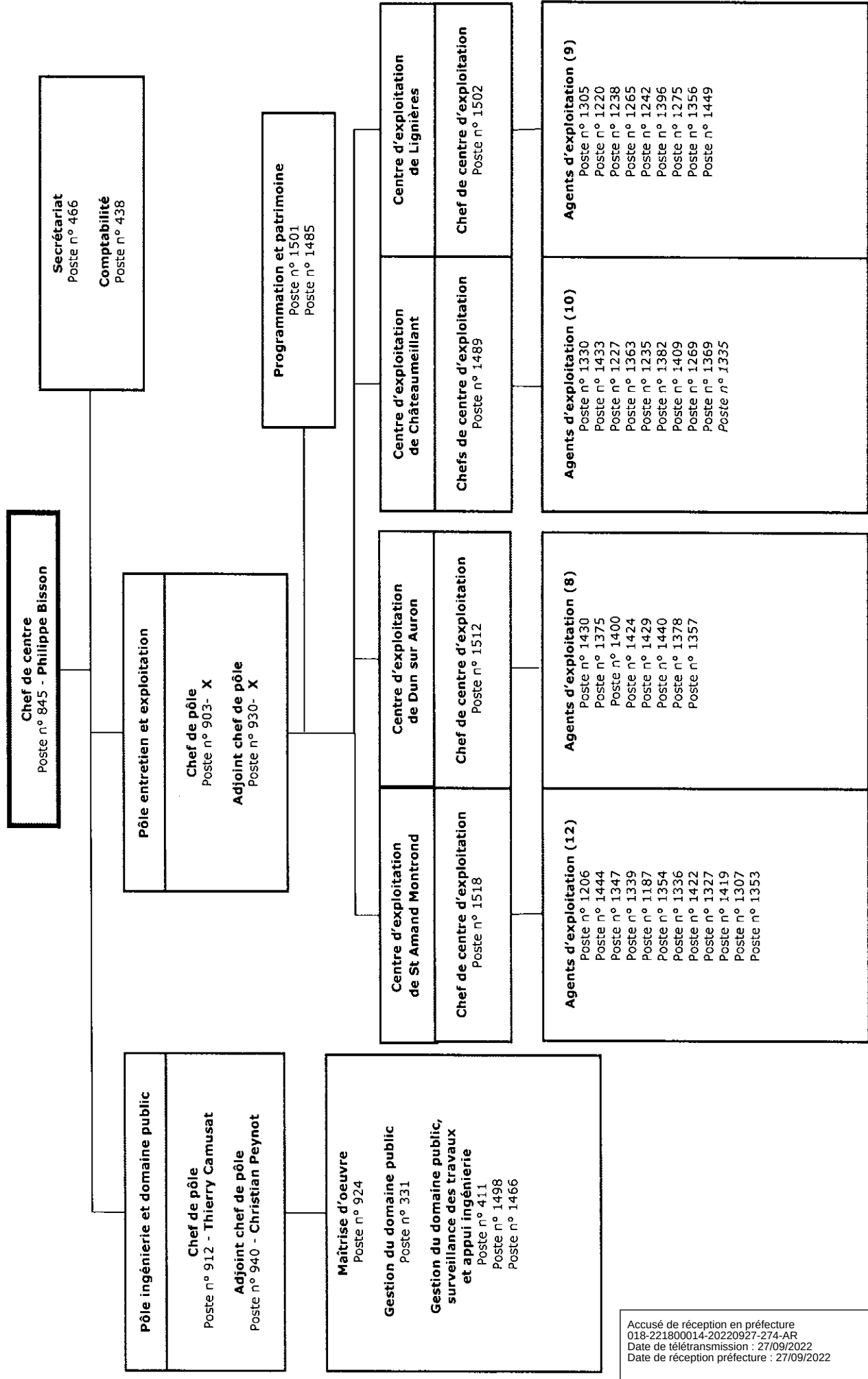
N° code	Nature de la délégation	Directeur	Chef SAF	Chef SAR	Chef SGR	Chefs domaine SAF, SAR et SGR	Chef pôle laboratoire et adjoint	Chefs CGR	Chefs pôle CGR En cas d'absence ou d'empêchement du chef CGR	Adjoints chefs de pôle CGR en cas d'absence ou d'empêchement du chef du CGR et des chefs de pôle	Chef CFR	Chefs pôle CFR En cas d'absence ou d'empêchement du chef CFR	Adjoints chefs pôle CFR
IX-G	Nature de la délégation promesses d'abandon des lieux	X		X	X								
X	Coordination de sécurité et protection de la santé :												
X-A	Designations du coordonnateur	X		X	X								
X-B	Procès-verbaux de remise de documents en fin d'opération												
XI	Gestion du domaine privé départemental :	X		X	X								
XI-A	les dépôts de plainte par écrit à la gendarmerie nationale ou à la police nationale, pour atteinte au domaine privé du Département	X	X si astreinte	X si astreinte	X si astreinte			X	X	X	X		
XII	Gestion de véhicules, d'engins, de matériels et de matériaux :												
XII-A	les dépôts de plainte par écrit à la gendarmerie nationale ou à la police nationale, pour vols, dégradations, usurpations de plaque d'immatriculation	X	X si astreinte	X si astreinte	X si astreinte			X	X	X	X		
XII-B	les requêtes en exonération d'un avis de contravention et la correspondance correspondante	X									X		
XII-C	les actes administratifs résultant d'une décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers (ex : annulation de carte grise)	X			X						X	X	

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-274-AR
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022

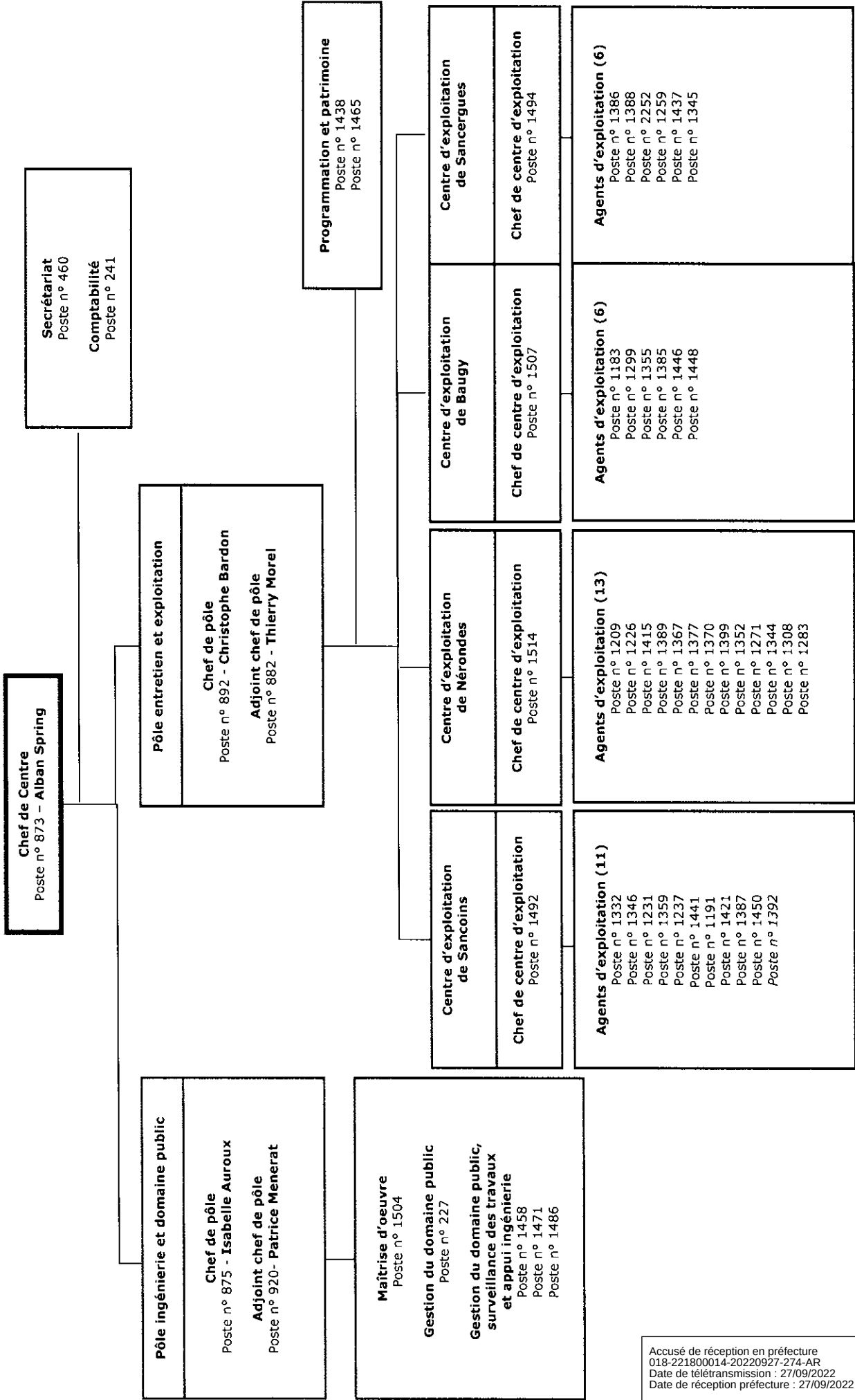




Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-274-AR
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022



Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-274-AR
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022



Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220927-274-AR
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022

